

5

Lever des obstacles À L'ACCESSIBILITÉ et à la PERSÉVÉRANCE

Si la formation de base, le rehaussement des compétences et leur valorisation constituent des orientations ayant des effets structurants pour ancrer une culture de la formation continue au Québec, certains correctifs doivent être apportés au dispositif actuel, principalement sur le chapitre de l'accessibilité et de la persévérance dans la réalisation des projets de formation entrepris par les adultes. Le dénominateur commun des actions à conduire pour susciter la demande de formation est qu'il faut **adapter l'offre aux besoins, et non l'inverse**. Cela est encore plus important pour certains groupes de la population présentés dès le point de départ de la présente politique et au fil de ses orientations comme des personnes pour qui, encore plus que pour d'autres, il fallait lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

Pour ces personnes comme pour l'ensemble de la population, les diverses composantes de l'offre de formation et les éléments clés du système deviennent donc les paramètres à réexaminer dans le cadre du plan d'action de la politique.

La préparation des formatrices et formateurs et des enseignantes et enseignants

L'enseignement donné aux adultes doit respecter des normes de qualité. À cet égard, les approches pédagogiques doivent prendre en compte les caractéristiques de la clientèle adulte. Il faut donc veiller, d'une part, à des compétences initiales adéquates et, d'autre part, à ce que des activités de perfectionnement pédagogique et professionnel soient accessibles aux enseignantes et aux enseignants de tous les ordres d'enseignement ainsi qu'aux formatrices et aux formateurs. En outre, il faudrait être en mesure de répondre de façon appropriée aux besoins de certains groupes de la population, ce qui requiert des connaissances et des compétences au regard des problématiques de ces groupes.

Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement

Qu'ils retournent aux études ou souhaitent se perfectionner, les adultes ont besoin d'aide pour clarifier leurs projets de formation et connaître les diverses possibilités susceptibles de répondre à leurs aspirations. Le recours à ces services facilite le retour aux études et favorise la persévérance des adultes. Il en va de même pour les employeurs de toute nature ou les collectivités qui désirent recourir à de la formation continue dans leurs propres activités. Si une certaine diversité des points d'accès à ces services semble indiquée, **les relations entre le milieu éducatif et les services publics d'emploi doivent être rapprochées** et une collaboration au quotidien doit se faire entre les différents points de service dans le respect des spécificités de chacun.

De leur côté, les établissements scolaires devraient assurer ce type de service partout sur le territoire et équilibrer leurs fonctions de telle sorte que les adultes aient accès à des personnes-ressources aptes à les aider dans leur cheminement.



Pour leur part, les services publics d'emploi doivent avoir une vision large des services de formation disponibles au Québec, en fonction des besoins à court et à plus long terme des personnes; de même, ils doivent veiller à une coordination et à une concertation étroites avec le monde de l'éducation et les milieux communautaires.

La formation à distance et en ligne

Les technologies de l'information et de la communication améliorent la quantité et la qualité des savoirs disponibles, et ce, par l'accès qu'elles procurent à des sources de renseignements abondantes et variées; elles permettent d'accroître l'autonomie des adultes qui s'en servent dans la construction de leurs savoirs. Plus encore, **l'inforoute recèle un potentiel énorme d'autoformation pour les adultes**. Dans la mesure où elle est accessible au plus grand nombre, elle repousse les frontières traditionnelles de l'éducation et de la formation. Elle offre à la population adulte en général des lieux d'échange d'idées et de débats sociaux, favorise l'élaboration de contenus et d'usages au service du développement des collectivités, ouvre la porte aux œuvres du patrimoine culturel national et international, et concourt à dynamiser la vie démocratique, en plus d'ajouter aux compétences visées celle de l'utilisation opportune des technologies dans la recherche de l'information utile.

Les adultes doivent pouvoir tirer profit des technologies de l'information et de la communication, forme moderne de diffusion du savoir. Celles-ci ajoutent à la diversification des modes et des lieux de formation et contribuent à amoindrir une série de contraintes d'ordre organisationnel, financier et spatio-temporel auxquelles se heurtent les adultes. Bref, **étant accessibles en tout temps, la formation à distance et la formation en ligne facilitent l'organisation du temps et surtout des horaires d'étude**.

Or, malgré son expertise en multimédia et en sciences de l'éducation, le Québec accuse un retard en matière de formation à distance et en ligne, y compris en ce qui a trait au contenu francophone actuellement offert. La fréquentation de la formation à distance reste peu développée du côté de la formation professionnelle et de la formation technique. Il en est de même, de façon générale, pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement, laquelle procède d'une d'approche pédagogique apparentée à celle de la formation à distance. Une des raisons en est probablement que les écoles, malgré un bon rapport élève-ordinateur et un intérêt certain de la part du personnel enseignant, ont besoin d'être reliées entre elles par des outils de télécommunication plus performants, telles des larges bandes passantes permettant l'accélération de la transmission de données. Bref, il y a lieu de stimuler la recherche, l'entraide et les dynamismes locaux pour profiter davantage du potentiel pédagogique des technologies de l'information et de la communication.

C'est aussi que ce mode de formation peut se révéler moins coûteux à l'usage que les approches plus traditionnelles, car il permet de répondre à une demande nombreuse, individuelle et dispersée sur le territoire. Il peut également jouer un rôle stratégique dans les solutions à proposer pour

pallier le manque de disponibilité des formations manquantes au regard du processus de reconnaissance des acquis et répondre aux besoins de formation en entreprise, notamment à l'échelle sectorielle. Pour certaines régions, la formation à distance et en ligne constitue un moyen additionnel d'assurer l'accès à la formation.

Malgré ses vertus, la formation à distance présente quelques écueils qui peuvent entacher son efficacité à répondre aux besoins de formation des adultes. Parmi les facteurs à surveiller se trouve l'effet que l'isolement induit par la formation à distance peut avoir sur la motivation des personnes. Un encadrement particulier doit à cet égard accompagner tout développement ou encouragement de ce mode de formation, en vue de minimiser les abandons en cours de formation ou les échecs au terme de celle-ci.

Le potentiel de la formation à distance doit donc être augmenté; pour ce faire, il faut regrouper les énergies déployées, agir en complémentarité, rejoindre une masse critique d'adultes, moderniser l'offre de service et adopter une approche centrée sur les clientèles et leurs besoins. Bref, il faut ici que l'offre corresponde à la demande réelle et potentielle.

La reconnaissance des organismes d'action communautaire autonome

Parmi les adultes faiblement scolarisés, plusieurs **préfèrent apprendre dans l'action et par la voie de l'engagement social** plutôt que de s'inscrire dans un établissement d'enseignement. Dans ce domaine éducatif, les organismes d'action communautaire autonome (*éducation populaire*) ont acquis et développé au fil des ans une précieuse expertise et une pratique de formation originale, spécialement en matière d'alphabétisation.

En toute cohérence avec la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires qu'il vient d'adopter, le gouvernement souhaite reconnaître plus explicitement le rôle irremplaçable que ces groupes jouent dans le développement socioéconomique du Québec. Cette forme non scolaire d'intervention en matière de formation des adultes doit être légitimée officiellement; par la même occasion, le statut et la situation des organismes communautaires doivent être consolidés.

Le financement et l'accessibilité

Le financement public de l'éducation des adultes et de la formation continue, tant au regard de l'offre de formation que dans sa composante « assistance financière aux individus », doit être conçu de telle sorte qu'il ouvre aux adultes un accès à des services propres à répondre en temps opportun à leurs besoins, sans que trop d'obstacles viennent contrecarrer leurs projets de formation. Justice, équité, égalité : trois principes en tension dont il faut conserver l'équilibre et que l'on doit mieux concrétiser dans l'ensemble des mesures actuelles. L'investissement dans la formation étant rentable pour chacun, **il importe de maintenir un équilibre entre la contribution de l'État, celle des employeurs et celle des individus, tout en faisant contrepoids aux obstacles**

qui rendent l'accès à la formation inéquitable et en diminuant les écarts entre les avantages consentis aux uns ou aux autres.

Déjà, le ministère de l'Éducation affecte annuellement des ressources considérables à la formation des adultes, dont près de la moitié va à la formation professionnelle et à la formation générale, le reste se répartissant entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire. Toutefois, le financement de l'éducation des adultes est soumis à des variations et à des modes d'allocation qui peuvent limiter l'offre et la prestation de services, outre qu'il se révèle complexe et qu'il peut manquer des souplesses utiles.

Il en va de même pour les services publics d'emploi, lesquels financent beaucoup d'activités de formation destinées à leurs usagers ou au soutien du revenu de la main-d'œuvre que l'on dirige vers la formation. C'est aussi le cas des entreprises privées et publiques, qui investissent des fonds importants dans la formation de leur personnel.

D'autres ministères ou organismes gouvernementaux sectoriels réservent une partie de leur budget à la formation de certains groupes de la population adulte, ce qui n'épuise pas la totalité des sources de financement de la formation des adultes au Québec, notamment les montants consentis par les adultes eux-mêmes, ceux des associations professionnelles et d'autres.

Par ailleurs, plusieurs personnes bénéficient d'une aide financière de nature et de forme variées pour leur formation. Parmi les mesures les plus connues, se trouve évidemment le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation. Ce régime est d'abord conçu pour les jeunes et les personnes qui poursuivent une formation à temps plein en vue de l'obtention d'un diplôme; ce système est donc, dans sa logique même, actuellement peu adapté à la pluralité des réalités des adultes et aux difficultés que ceux-ci rencontrent. Il conviendra d'améliorer la situation à cet égard afin de donner un meilleur accès à la formation à temps partiel.

Les services publics d'emploi offrent aussi un soutien financier aux adultes en vue de favoriser la poursuite d'études et la formation continue. L'intégration en emploi et l'insertion sociale dans des horizons relativement courts sont plus précisément visées. Les personnes sans emploi qui participent à ces mesures bénéficient d'un soutien du revenu, sans contribution personnelle et sans endettement, modulé différemment selon qu'elles sont prestataires de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi. La main-d'œuvre en emploi a également accès à différentes formes d'assistance financière qui facilitent la réalisation de projets d'études: pensions à la formation parrainée par les employeurs, aux crédits d'impôt (pour les stages entre autres) et aux régimes d'épargne. Dans le premier cas, la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre accepte comme dépense admissible les salaires versés par les employeurs pour les congés de formation, mais aucune incitation n'est faite quant à cette possibilité. Ici encore, il y a lieu de veiller davantage à la cohérence d'ensemble des diverses mesures existantes, de structurer les interventions et d'assurer leur complémentarité.

Malgré les efforts déjà consentis, l'accès à la formation demeure un enjeu pour une partie des entreprises québécoises et une partie des adultes, notamment les personnes à faible revenu. Le Québec n'est pas seul à faire face à de telles situations et à chercher des solutions novatrices et des incitatifs efficaces. À titre d'exemple, les États-Unis et des pays de l'Union européenne explorent présentement les concepts de comptes individuels de développement et de comptes individuels de formation, des formules encourageant l'épargne personnelle pour la formation en la complétant par une contribution de l'État.

Les bases de données et la recherche

La gestion de l'ensemble des composantes du système d'éducation des adultes exige de disposer de données fiables, valides, compatibles et ventilées selon les sexes, ainsi que d'indicateurs du même ordre permettant de juger des résultats obtenus de façon éclairée. La prise de décision doit être alimentée régulièrement par de la recherche, des réflexions, des analyses et de l'expérimentation, de manière que chaque personne soit en mesure de s'ajuster à l'évolution de la situation.

Or, dans l'état actuel des choses, le Québec fait face à des lacunes sur le plan des données en matière d'éducation des adultes et de formation continue, outre que la recherche dans ce domaine est peu développée et mal établie.

Dans le réseau d'enseignement public, il n'existe pas de système d'information sur les populations scolaires et les affectations budgétaires conçu sur un modèle unique. Les données sont intégrées et traitées selon la logique propre à chacun des ordres d'enseignement. De plus, les données colligées et exploitées par les différents ministères et organismes gouvernementaux sont difficiles à concilier, les bases de données se révélant bien souvent incompatibles. Conséquemment, l'élaboration de critères de performance et de qualité, appropriés à la formation continue et à l'éducation des adultes, est rendue complexe et elle ne permet pas d'apporter les correctifs qui s'imposent, et ce, de façon rapide et efficiente. Par ailleurs, d'autres informations utiles, en provenance de diverses sources, gagneraient à être intégrées dans cet ensemble de données.

Bref, le développement de la formation continue au Québec doit être étayé par une meilleure compréhension des besoins des adultes et des processus d'apprentissage qui leur sont propres. De même, la prise de décision en ce qui concerne l'éducation des adultes et la formation continue doit s'appuyer sur des résultats et des conclusions de recherche qui en éclairent les nombreuses facettes. **Le gouvernement souhaite donc pouvoir mieux alimenter sa réflexion et appuyer ses décisions sur la recherche** en matière de formation continue et d'éducation des adultes, un secteur peu développé actuellement.

La coordination, la concertation et le partenariat

L'éducation des adultes et la formation continue au Québec, vues à travers le prisme d'un vaste dispositif, se caractérisent par un ensemble complexe de mécanismes et de sous-systèmes répondant à des situations de formation diverses, permettant d'atteindre des objectifs variés et

comportant une multitude d'acteurs bien distincts. Qui plus est, les rôles et les responsabilités de ces derniers s'entrecroisent et se chevauchent, parfois même à l'intérieur de la même organisation. Cette diversité a certains avantages; toutefois, **la cohérence, la synergie et la complémentarité des actions des différents partenaires sont des conditions essentielles pour relever plusieurs défis incontournables de l'éducation des adultes et de la formation continue.**

La responsabilité fondamentale dévolue à l'État

L'ensemble du dispositif d'apprentissage tout au long de la vie ne peut fonctionner harmonieusement, avec efficacité et efficience, sans coordination, concertation et partenariat. À cet égard, **l'État a une fonction majeure à exercer** et qui concourt, entre autres choses, à confirmer sa responsabilité fondamentale en matière d'éducation des adultes et de formation continue. Celle-ci se concrétise plus précisément dans les rôles suivants :

- maître d'œuvre dans l'élaboration des orientations, leur mise en application et l'évaluation qui s'ensuit;
- catalyseur auprès des différents acteurs et partenaires;
- gardien de l'équité en vertu de sa responsabilité fondamentale de redistribution et de protection du tissu social;
- défenseur de la qualité de la formation en raison de sa responsabilité par rapport aux dysfonctionnements du marché;
- fournisseur de services dans les types de formations plus générales et mieux transférables.

Cette responsabilité de l'État est donnée d'une part au ministère de l'Éducation à qui est confiée la mission d'instruire et de qualifier les citoyennes et les citoyens du Québec. Si le Ministère doit désormais accorder plus d'importance à l'éducation des adultes et à la formation continue dans la réalisation de cette mission, et accroître la cohérence interne de ses actions à ce chapitre, il ne saurait toutefois, ni ne pourrait répondre à lui seul à l'ensemble des besoins des adultes. Il doit plutôt travailler *au* et *en* partenariat et assumer le rôle de coordonnateur de la politique et du plan d'action. De leur côté, les établissements d'enseignement publics ne peuvent s'en tenir à la seule fonction de fournisseur de services d'éducation des adultes. Dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, ils sont appelés à se montrer proactifs et, avec les services publics d'emploi avec qui ils partagent des compétences névralgiques, à devenir des agents de changement dans leur milieu et des piliers dans la mise en place de stratégies régionales ou locales.

D'autre part, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a la responsabilité, avec les services publics d'emploi et plus spécialement en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail, d'élaborer des orientations et des politiques et de mettre en pratique des mesures visant le développement des compétences de la main-d'œuvre. En plus d'établir des prévisions de main-d'œuvre et les besoins de celle-ci, ce ministère joue donc un rôle fondamental dans la formation continue liée à l'emploi.

D'autres ministères et organismes ont un rôle à jouer en matière de formation continue. Le ministère de la Culture et des Communications a le mandat de rendre plus accessibles les produits culturels, dont les livres; de son côté, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration doit faciliter l'intégration et l'insertion sociale des immigrants, notamment par la francisation. Soulignons le soutien accordé par le ministère de la Santé et des Services sociaux à des activités d'éducation populaire, à la planification de la main-d'œuvre et à la formation continue des acteurs sur le terrain, entre autres destinées au personnel de gestion. Mentionnons le rôle vital du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans une diversité d'actions à caractère éducatif visant l'intégration sociale et économique, l'action du ministère de l'Industrie et du Commerce dans la formation des chefs d'entreprise et des travailleurs stratégiques sur les meilleures pratiques d'affaires et l'apport du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie au développement général et ciblé de la pensée scientifique. Il faut également mentionner le rôle des ordres professionnels à qui l'État a confié un mandat de protection du public et qui, conséquemment, veillent à la qualité et à l'actualisation des compétences de leurs membres.

C'est dans cette perspective que le gouvernement compte structurer davantage la coordination de l'éducation des adultes et de la formation continue et s'ajuster au fur et à mesure à l'évolution des besoins dans ce domaine. Il le fera en s'assurant la contribution des partenaires de la société civile et des organismes gouvernementaux; à cette fin, un comité de suivi de l'implantation de la politique et du plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue sera mis en place pour assurer la mise en œuvre de la politique et du plan d'action; le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en assureront la coresponsabilité.

Le plan d'action visant l'apprentissage tout au long de la vie concrétisera cette volonté d'agir ensemble pour l'application de la politique, ce que refléteront désormais les structures réunissant les différents partenaires qui en sont les maîtres d'œuvre.

AGIR

LEVER DES OBSTACLES À LA FORMATION CONTINUE, C'EST AGIR :

- POUR CONSOLIDER LES INCITATIFS GOUVERNEMENTAUX À LA FORMATION CONTINUE;
- POUR CONSOLIDER, MODERNISER ET DÉVELOPPER LA FORMATION À DISTANCE ET EN LIGNE;
- POUR AUGMENTER, AMÉLIORER ET HARMONISER LES SERVICES D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE;
- POUR RENFORCER LES SERVICES DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT;
- POUR RECONNAÎTRE LÉGALEMENT LES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ŒUVRANT EN ÉDUCATION;
- POUR CONSTITUER UNE BANQUE DE DONNÉES ET STIMULER LA RECHERCHE SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ADULTES;
- POUR VEILLER À LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DISPENSÉ AUX ADULTES;
- POUR ASSURER LE SUIVI PERMANENT DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION AINSI QUE LA COHÉRENCE DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION CONTINUE.